



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 juin 2019 A 20 HEURES 30

**Délibération n° 2019 06 17 n° 04 : Acquisition
d'une bande de terrain, rue du Recret auprès de la
société Pierre et Patrimoine.**

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 03/06/2019
En exercice :	31	
Présents :	23	Affichage de la convocation : 11/06/2019
Pouvoirs :	06	
Votants :	29	Affichage du compte rendu : 20/06/2019
Présents : MM. JULLIEN Daniel, MAZURAT Raymond, Mme HECTOR Geneviève, M LARGE Philippe, Mme DUMORTIER Béatrice, M. DUPLAT Gérard, Mme CHARVOLIN Danielle, M. COQUARD Henri, Mme LANSON- PEYRE DE FABREGUES Anne, M. GERARD Daniel, Mme BERTHILLON Chantal, MM. WILLEMIN Edouard, BOUKACEM Safi, Mmes HIMEUR Fatima, RAZY Sylvie, ARNAUD Sandrine, M. GILLET Rémi, Mme CHAMARIE Joëlle, M. BEAU Olivier, Mmes BERNY Carine, NEMOZ Béatrice, M MOREAU Jean-Jacques, Mme FROMM Ghislaine.		
Absents ayant remis pouvoir:		
Mme TURPANI Solange donne pouvoir à M GERARD Daniel, M MALOSSE Daniel donne pouvoir à M DUPLAT Gérard, Mme DURAND Aline donne pouvoir à Mme LANSON PEYRE DE FABREGUES Anne, M DEROZARD Olivier donne pouvoir à M BOUKACEM Safi, M. ANDREYS Paul donne pouvoir à Mme ARNAUD Sandrine, Mme CROZIER Marie-Louise donne pouvoir à M GILLET Rémi.		
Absents ou excusés :		
Mme DE JERPHANION Marianne. M RAMBAUD Gerbert.		

Mme HIMEUR Fatima est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire expose que la société Pierre et Patrimoine a fait l'acquisition de la propriété FRIGOUT sise 12 bis, rue du Recret en vue de créer un lot à bâtir. L'aménagement de ces terrains est l'occasion d'acquérir une bande de terrains de 55 m², à détacher de la parcelle A 669, permettant ainsi de pouvoir élargir la rue du Recret dans sa portion la plus étroite.

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que la société Pierre et Patrimoine, représentée par Monsieur Bernard MONTILLET, a répondu favorablement à la proposition suivante : acquisition d'une bande de 55 m² à détacher de la parcelle A 669 pour un montant de 1 320 € (24 € /m²) ainsi que la prise en charge des frais de géomètre.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer favorablement sur cette acquisition auprès de la société Pierre et Patrimoine, aux conditions ci-avant exposées.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :**

**29 suffrages exprimés : 29 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

DÉCIDE l'acquisition, par voie amiable, d'une bande de terrain de 55 m² à détacher de la parcelle A 669 auprès de la société Pierre et Patrimoine, au prix de 1 320 € ainsi que la prise en charge des frais de géomètre ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes notariés relatifs à cette acquisition foncière.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de l'exercice 2019.

Rendue exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le

et de la publication en mairie le



Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

Mairie de Vaugneray - 1, place de la Marie - 69130 VAUGNERAY

Tel : 04 78 43 80 48 - Fax : 04 78 43 89 74 - mairie@vaugneray.com - www.vaugneray.com